

(dites à quel titre vous êtes propriétaire, et donnez les dates des actes ou titres en vertu desquels vous l'êtes.)

---

No. 50.

Formule en rapport avec l'article 950.

Avis public est par le présent donné, qu'il a été déposé au greffe du protonotaire de la Cour Supérieure du district de \_\_\_\_\_, un acte fait et passé devant A. B., et son confrère, notaires publics, le \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ entre C. D., de \_\_\_\_\_, d'une part, et E. F., de \_\_\_\_\_, de l'autre part ; étant une (*vente*) par le le dit C. D., au dit E. F., "(d'un lot ou lopin de terre,)" situé, etc., et en la possession de \_\_\_\_\_, comme propriétaire, pendant les trois dernières années ; et toutes personnes qui auraient ou prétendraient avoir quelque privilège ou hypothèque en vertu d'aucun titre, ou par quelque moyen que ce soit, sur le dit "(lot ou lopin de terre,)" immédiatement avant l'enregistrement du dit acte par lequel le (dit lot) a été acquis par le dit C. D., sont notifiées par le présent qu'il sera présenté à la dite cour, le \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_, une demande en ratification de titre ; et qu'à moins que leurs réclamations ne soient telles que le régistreur est tenu, par les dispositions du Code de Procédure Civile du Bas Canada, de les mentionner dans son certificat à être produit dans ce cas en vertu du dit code, elles sont par le présent requises de signifier leurs oppositions par écrit, et de les produire au greffe du dit protonotaire huit jours au moins avant ce jour là, à défaut de quoi elles seront pour toujours forcloses du droit de le faire.

---

No. 51.

Formule en rapport avec l'article 929.

Bas Canada,                    }                    LICITATION.  
 District de                    }

Avis public est par le présent donné que par et en vertu d'un jugement de la Cour Supérieure, siégeant à \_\_\_\_\_, dans le district de \_\_\_\_\_, mil huit cent \_\_\_\_\_, dans une cause dans laquelle A. B., (*désignation au long*) est demandeur, et C. D. (*désignation au long*), est défendeur, ordonnant la licitation de certains immeubles désignés comme suit, savoir : (*insérez ici la description de la propriété qui doit être*